

<b>Zeitschrift:</b>	Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerisches Landesmuseum
<b>Band:</b>	31 (1929)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Céramique romaine de Genève : poterie commune : amphores, pélves, tuiles, briques
<b>Autor:</b>	Deonna, W.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-161009">https://doi.org/10.5169/seals-161009</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Céramique romaine de Genève. Poterie commune: amphores, pelves, tuiles, briques.

Par *W. Deonna*.

(Fin.)

## II. Jattes (Pelvæ).

On sait qu'on désigne sous les noms latins de *pelvæ*<sup>1)</sup>, parfois *mortaria*<sup>2)</sup>, les larges jattes ou terrines en terre cuite, évasées, à rebords épais, basses, pourvues d'un bec destiné à laisser couler le liquide. Comme la plupart sont saupoudrées à l'intérieur de grains de quartz, on en a fait des vases servant à râper. Cette destination a été combattue avec raison: ainsi que le font remarquer MM. Marteaux et Leroux, cette jatte romaine s'est conservée presque identique avec seulement un bec plus simple, souvent vernissée à l'intérieur, dans la *conche savoyarde*<sup>3)</sup>; de plus, certaines de ces jattes sont lisses à l'intérieur; d'autres sont recouvertes, dedans et dehors, par la glaçure rouge des vases sigillés<sup>4)</sup>. Il faut donc bien plutôt reconnaître ici «des récipients propres à conserver le lait, où il était écrémé et où on le faisait cailler. Dès lors, le semis de gravier aurait servi à fortifier la paroi exposée à un lavage fréquent.»

Ces jattes ont été trouvées en grand nombre, surtout dans certaines provinces romaines, dans la vallée du Rhône<sup>5)</sup>. Il semble que la Gaule Narbonnaise en ait été le principal centre de fabrication, d'où on les exportait souvent au loin dans la Gaule, dans la vallée du Rhin, en Bretagne; des estampilles trouvées en Bretagne avec le nom de Lugdunum (Lyon) attestent leur origine<sup>6)</sup>. Mais il y avait en ces divers lieux aussi des fabriques locales.

Elles se répartissent du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>7)</sup>, les plus anciennes reconnaissables à la belle graphie des estampilles.

<sup>1)</sup> Le terme «pelvis», employé par le CIL, est impropre, Saglio-Pottier, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. Pelvis; Marteaux-Leroux, *Boutae*, p. 431, note 4.

<sup>2)</sup> Le mot «mortarium», qui désigne un mortier à pilier, ne peut être appliqué à ces vases. Le mot «mortarium» sur les graffites de la Graufesenque, Bonner Jahrbücher, 130, 1925, p. 83.

<sup>3)</sup> Marteaux-Leroux, *Boutae*, p. 431.

<sup>4)</sup> *Ibid.*, p. 178, 410.

<sup>5)</sup> CIL, XIII, p. 77, 10006; X, p. 864; VII, 1334 sq.; Marteaux-Leroux, *Boutae*, p. 431; id., *Catalogue descriptif du Musée gallo-romain*, Annecy, 1895, p. 93 sq.

<sup>6)</sup> CIL, XIII, l. c.; VII, 1334; Walters, *Catalogue of the Roman Pottery in the British Museum*, p. LIII, M 2819 sq., M 2807.

<sup>7)</sup> Marteaux-Leroux, *op. l.*, p. 431—32.

Genève en a fourni un certain nombre (Fig. 6). L'une d'elles<sup>1)</sup>, trouvée avec d'autres fragments dans un puits romain du plateau des Tranchées, est recouverte de la belle glaçure rouge des vases sigillés, et, pièce d'importation, date du Ier siècle de notre ère.

La majorité de ces récipients était cependant façonnée en une argile dont la couleur varie du rouge au jaune-gris, non vernissée<sup>2)</sup>. Une jatte, provenant également des Tranchées<sup>3)</sup>, donne la forme habituelle<sup>4)</sup>.

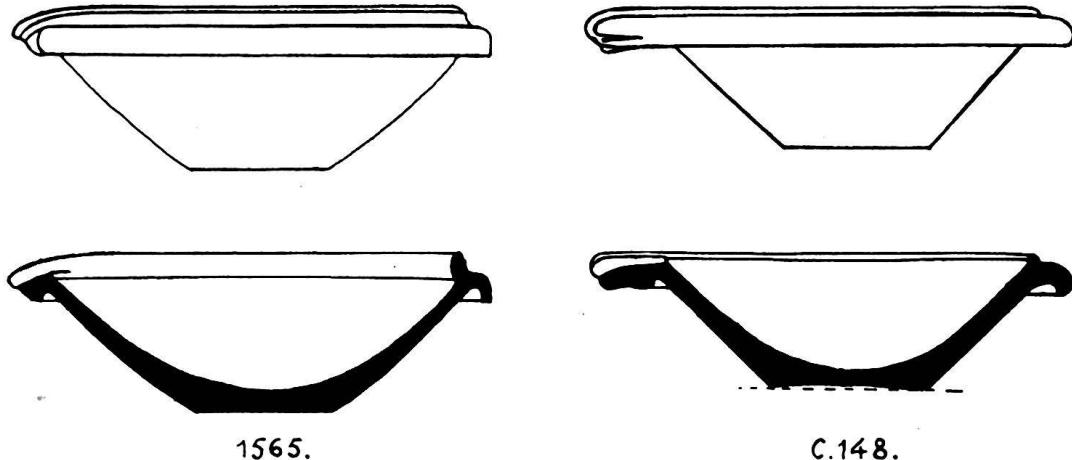


Fig. 6. Jattes de Genève.

#### Estampilles (Fig. 7—8).

La plupart des exemplaires trouvés à Genève sont fragmentés, mais ont l'intérêt d'être pourvus d'estampilles de potiers<sup>5)</sup>, placées, selon l'habitude, dans un cartouche de chaque côté du bec, le plus souvent perpendiculairement au bord<sup>6)</sup>.

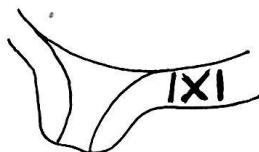


Fig. 7. Estampille n° 2.

Cette estampille peut n'être qu'un simple *ornement réticulé*:

I. — C. 139. Tranchées. Terre rouge. Cf. au Musée de Genève, même estampille sur une jatte d'Avenches, C. 1210. (Fig. 8, I).

<sup>1)</sup> C. 1565, ancien 2194, restauré. Diamètre 0,31. (Fig. 6).

<sup>2)</sup> Comme à Boutae, Marteaux-Leroux, p. 431, et ailleurs.

<sup>3)</sup> C. 148, restaurée. Diamètre 0,40. (Fig. 6).

<sup>4)</sup> Cf. encore au Musée de Genève, des jattes entières, d'Avenches: 1211, terre jaune, sans estampille; 1210, terre rosée, estampille réticulée. — Cf. Marteaux-Leroux, *op. l.*, p. 63, pl. IX, 6; p. 83, pl. XVII, 4; CIL, XIII, p. 77, f. z.

<sup>5)</sup> Sur ces estampilles de «pelvis», CIL, VII, 1334; X, p. 864; XII, 5685; XIII, 10006; Walters, *op. l.*, M. 2764 sq.; Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, IV, p. 214 sq.; Marteau-Leroux, *op. l.*, p. 431—2, 506.

<sup>6)</sup> Une seule fois la marque est parallèle au bord, cf. n° 4, Martialis.

2. — Collection de M. Favre, rue Adrien Lachenal, 1, fragment de bord de jatte, avec IXI, vu en 1926; provenant des anciennes fouilles des Tranchées. (Fig. 7).

Ailleurs, ce sont les *noms des fabricants*:

3. — C. 1526. Tranchées. Terre jaunâtre bien épurée. Deux estampilles aux belles lettres, l'une avec le prénom et le nom, l'autre avec le cognome. (Fig. 8, 2).

1. G. ATI..
2. GRATVS. F.

*Mém. Soc. Hist.*, XI, 1859, p. 540; *Mitt. Ant. Gesellsch. Zürich*, X, 1865, p. 217; Fazy, *Catalogue*, p. 45; Allmer, *op. l.*, IV, p. 215, n° 1669 a; CIL, XII, 5685, 30. — Cf. encore au Musée de Genève, une jatte d'Avenches (n° 1207), avec C. ATIS, terre rosée.



Fig. 8. Jattes de Genève. Estampilles.

Le nom de *Caius Atisius Gratus* se retrouve sur des jattes de Marseille, Aoste, Saint-Genis d'Aoste, Lyon, Rhénanie, etc.<sup>1)</sup>; celui de *C. Atisius Sabinus* est aussi fréquent dans les mêmes régions<sup>2)</sup>, et se voit même sur un exemplaire d'Herculanum<sup>3)</sup>. On trouve *C. Atisius*<sup>4)</sup>; *L. Atisius Secundus*, qui doit être de la même famille<sup>5)</sup>; *L. Atisius*<sup>6)</sup>, à la fin du II<sup>e</sup> siècle<sup>7)</sup>.

Ces estampilles des Atisii, bien qu'exportées au loin, en Gaule, en Rhénanie, même en Italie, sont surtout localisées dans la Gaule Narbonnaise, et doivent y avoir été fabriquées<sup>8)</sup>.

<sup>1)</sup> CIL, XII, 5685, 3; XIII, 10006, 10; 37 (Gratus).

<sup>2)</sup> CIL, XII, 5685, 4; XIII, 10006, 11.

<sup>3)</sup> CIL, X, 8048, 2; XII, p. 713; XIII, p. 77.

<sup>4)</sup> CIL, XII, 5685, 2; *Rev. savoisienne*, 1908, p. 173.

<sup>5)</sup> CIL, 5685, 5; 10006, 13; *Boutae*, p. 134, 156.

<sup>6)</sup> CIL, XIII, 10006, 12; Marteaux-Leroux, *Boutae*, p. 134, 156.

<sup>7)</sup> Marteaux-Leroux, p. 432.

<sup>8)</sup> CIL, XIII, p. 77.

Cf. plus loin les marques Secundus (n° 7), et Sabinus (n° 6), qui pourraient se rapporter à *L. Atisius Secundus*, et à *C. Atisius Sabinus*.

3. — C. 1573. Tranchées. Terre rouge. (Fig. 8, 3).

1. IOF.

2. IOF.

CIL, XII, 5685, 43; Allmer, IV, p. 218, n° 1688, pl. 219, 21; Mommsen, *Inscriptiones Confederationis helveticae*, n° 349, 2—3. — Cf. à Poitiers: IVL, VHOI, CIL, XIII, 10006, 131.

4. — 12353. Genève, La Grange. Terre rosée. MARTIALIS F. Par exception, l'estampille est placée parallèlement au bord; gros grains de quartz à l'intérieur du récipient. (Fig. 8, 4).

*Indicateur d'ant. suisses*, 1922, p. 83. — Même estampille: Thy le Baudhuin, Jupille, Kessel, Reckheim, CIL, XIII, 10006, 51 .. SA MARTIA, Narbonne, CIL, XII, 5685, 26.

5. — 12365. Genève, sans doute Tranchées. Fragment retrouvé en 1926 dans les dépôts du sous-sol de la Bibliothèque Publique. Terre rosée. . . TIALIS F. (Fig. 8, 12),

6. — C. 1583. Tranchées. Terre jaune-rouge. SAB(IN) . . . L'estampille est entourée d'une rangée de points. (Fig. 8, 5).

CIL, XII, 5685, 37 b; *Mém. Soc. Hist.*, XI, p. 540; *Mitt. Ant. Gesellsch. Zürich*, XV, p. 217; Allmer, IV, p. 219, n° 1698. — Même marque à Annecy, CIL, XII, 5685, 37 a; Marteaux-Leroux, *Boutae*, p. 67, 100; id., *Catalogue*, p. 95, n° 199; Allmer, IV, n° 1697; à Vichy, Autun, Avenches, Berne, Dijon, CIL, XIII, 10006, 76. — Cf. plus haut, C. Atisius Sabinus.

7. — C. 1328. Tranchées. Terre rosée. SECV(ND)VS. (Fig. 8, 6).

Même marque à Annecy. CIL, XII, 5685, 38; Revon, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, p. 49; Marteaux-Leroux, *Catalogue du Musée gallo-romain*, Annecy, 1895, p. 95, 200; id., *Boutae*, p. 54, 92; Allmer, *op. l.*, IV, p. 219, n° 1699. Cf. Walters, *Catalogue of the roman Pottery in the British Museum*, M. 2804. — Même nom sur des anses d'amphores, Annecy, Aoste, Allmer, IV, p. 211, n° 1647; CIL, XII, 5683, 274. — On trouve aussi sur des pelves de Vienne, Sainte-Colombe, P.IN. SECVND.F, CIL, XII, 5685, 23. — Le nom *Secundus* est aussi très répandu parmi les estampilles des vases sigillés. Cf. Oswald Pryce, Walters, *op. l.*, table, s. v.

8. — C. 740. Tranchées. Terre jaune-rosée. (Fig. 8, 7).

1. TET.

2. T..

CIL, XII, 5685, 15; *Mém. Soc. Hist.*, XI, p. 540; *Mitt. Ant. Gesellsch. Zürich*, XV, 1865, p. 217; Allmer, IV, p. 220, n° 1701, pl. 219, 32; Fazy, *Catalogue*, p. 46. — A Autun: TETTVS.F, CIL, XIII, 10006, 92. — Le nom *Tettus* se lit aussi sur les vases sigillés, sans doute de la Graufesenque, CIL, XIII, 10010, 1908; VII, 1336, 1124; Walters, *Catalogue of the roman Pottery in the British Museum*, M. 755. Cf. n° 10.

9. — C. 739. Tranchées. Terre jaune-grise. MORPI. R rétrograde, Lecture incertaine. (Fig. 8, 8).

CIL, XII, 5685, 44; *Mém. Soc. Hist.*, XI, p. 540 (I..ORPI); *Mitt. Ant. Gesellsch. Zürich*, XV, p. 217; Allmer, IV, p. 214, n° 1666, atlas, pl. 219 (VWORPI); Fazy, *Catalogue*, p. 46 (attribue à tort cette estampille à une anse d'amphore).

10. — C. 1339. Tranchées. Terre rouge claire. Estampilles rétrograde: ... ETI OF ('Tet)ti of? Cf. n° 8. (Fig. 8, 9).

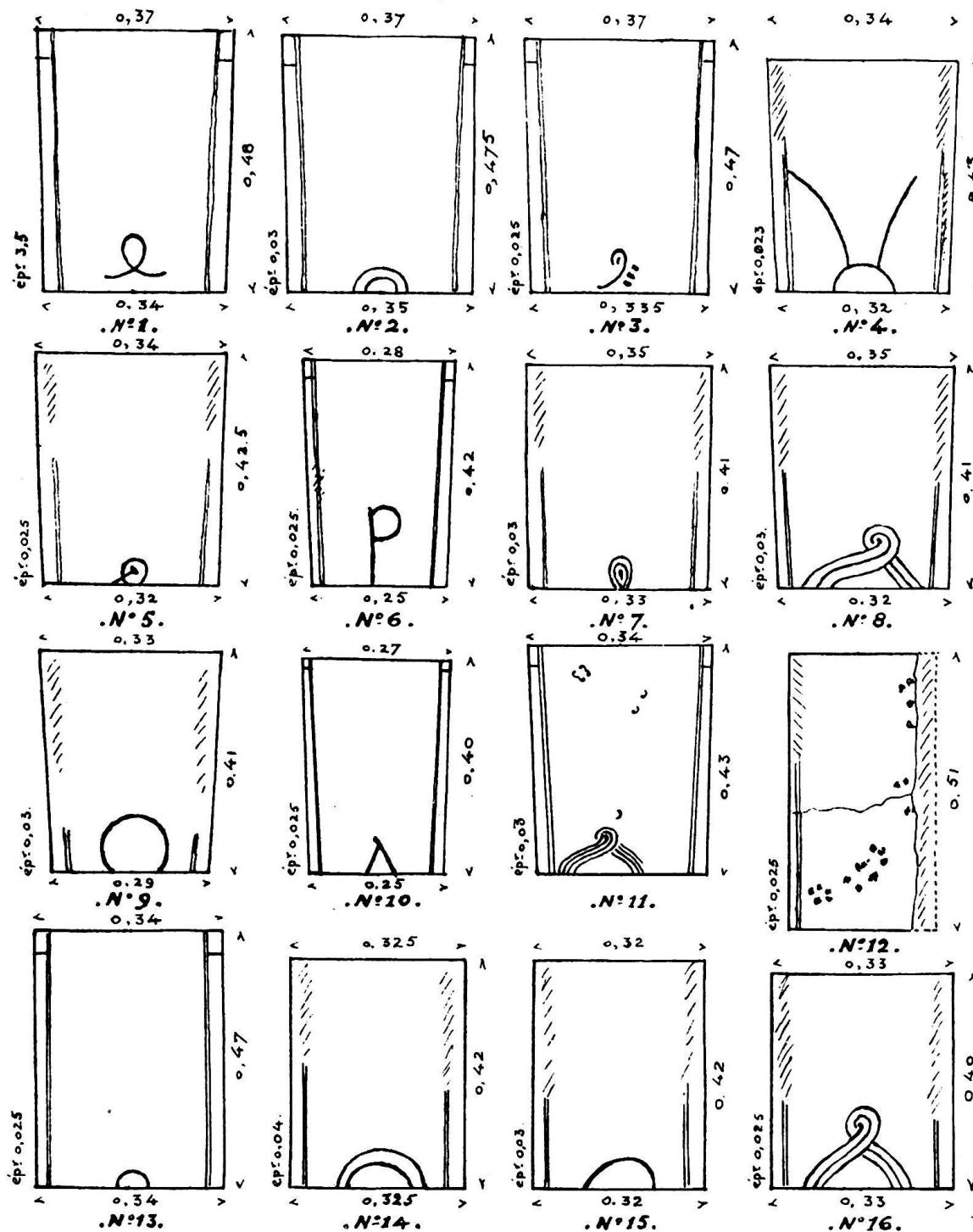


Fig. 9. Tuiles de Genève.

1. 12373. Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique. — 2. 12370. Id. — 3. 12372. Id. — 4. 12393. Eglise La Madeleine. — 5. Id. (Cette tuile a été laissée dans l'église.) — 6. C. 132, 133, 134. Tranchées. — 7. Eglise La Madeleine (cette tuile a été laissée dans l'église). — 8. 12387. — 9. Villa romaine de la Grange. Cette marque se retrouve sur 10 exemplaires: au Musée 12377, 12378, 12379, 12380, 12374; 5 sont restés à la Grange. — 10. C. 135. Tranchées. — 11. 12394. Eglise La Madeleine. Empreintes de pattes de chèvres. — 12. 12367. Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique. Empreinte de pattes de chiens. — 13. 12369, 12371. Anciens dépôts de la Bibliothèque Publique. — 14. 12384. — 15. 12375, 12376. — 16. 12385.

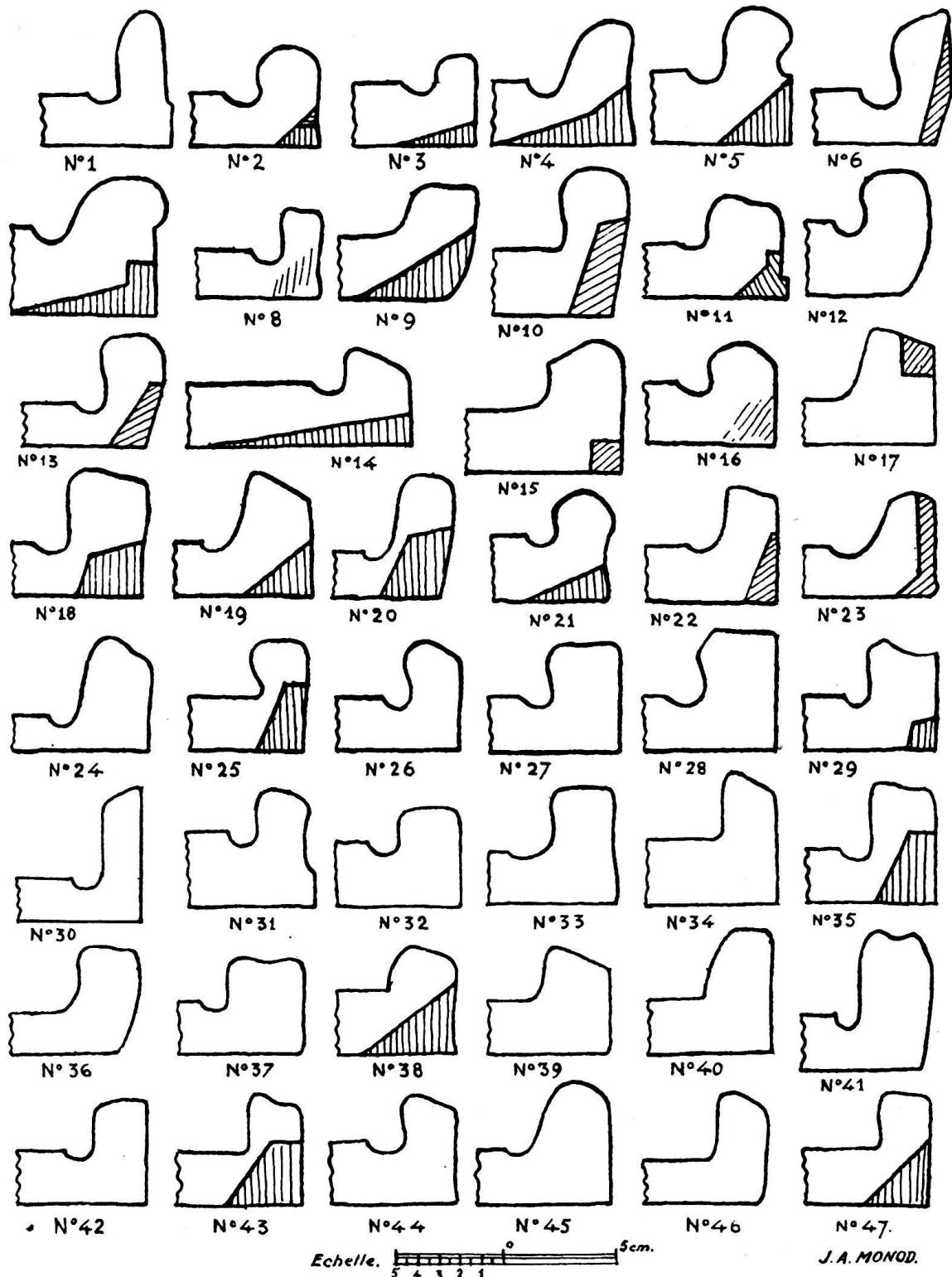


Fig. 10. Tuiles de Genève. Profils.

1. La Grange. Au Musée, n° 12377, 12379, 12380; ancien dépôt de la Bibliothèque Publique, 12374; à la Grange, 6 exemplaires. — 2. 12371, 12369. Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique. — 3. 12357, 12381, 12382, 12383. — 4. 12375, 12376. — 5. 12370. — 6. C. 135, Tranchées. — 7. 12384. — 8. 12393. La Madeleine. — 9.—11. La Madeleine. — 12. 12373. — 13. 12388. Vieux Collège. — 14. 12387. — 15. 12386. — 16. 12385. — 17.—20. La Madeleine. — 21. 12394. La Madeleine; empreintes animales. — 22. 12372. — 23. C. 132, 133, 134. Tranchées. — 24.—44. La Madeleine. — 45. 12389. — 46. La Madeleine. — 47. 12367. Empreintes animales.

J.A. MONOD.

11. — C. 138. Tranchées. Terre rouge clair. (C)IVDIIL. Lecture incertaine. (Fig. 8, 10).

Le CII., XII, mentionne deux estampilles de pelves que nous n'avons pas retrouvées au Musée, et qui, de lecture très incertaine, doivent sans doute être identifiées à l'une ou l'autre des signatures précédentes (n° 11, C. 138; n° 10, C. 1339).

5685, 42: VNASI.

5685, 45: NIO/III.

12. — 12354. Tour de Boël, 1923. Terre rosée. Estampille de lecture incertaine. Selon M. Blondel: OFI...IS. (Fig. 8, 11).

*Genava, II, 1924, p. 89.*

L'estampille de *G. Atisius Gratus*, dont l'atelier doit être placé dans la Gaule Narbonnaise, atteste que bon nombre de ces terrines étaient importées à Genève, au même titre que les amphores et les vases sigillés. La plupart devaient provenir de la vallée du Rhône, qui semble avoir été un centre important de fabrication.

### III. Briques, Tuiles<sup>1)</sup>.

Le sous-sol genevois a livré à mainte reprise, en ville et dans le canton, des briques et tuiles, entières ou fragmentées, partout où s'élevaient des constructions romaines. Leur étude a été trop négligée, et l'on ne s'est pas donné la peine, le plus souvent, de conserver ces produits de la poterie commune, quand ils ne présentaient pas de marques, à part quelques échantillons. Ce n'est que dans les fouilles récentes qu'on leur a accordé quelque intérêt. A la villa romaine du Parc La Grange, M. Blondel a soigneusement noté les différents types de tuiles et de briques employées dans cette construction: tuiles faîtières rondes, tuiles rectangulaires à rebords, tuiles de pavage, briques de dimensions diverses, quelques-unes de forme arrondie pour constituer des colonnes, tuyaux de chauffage, à section rectangulaire, tuyaux circulaires pour canalisations d'eau, briques pour constituer les piliers d'hypocaustes, etc.<sup>2)</sup>,

Les spécimens de provenance genevoise conservés au Musée d'Art et d'Histoire montrent ces diverses variétés de destination; les tuiles rectangulaires ou légèrement trapézoïdales à rebords sont les plus nombreuses (Fig. 9); nous avons relevé les formes et les dimensions<sup>3)</sup> d'un certain nombre sur la Fig. 9 et leurs profils sur la Fig. 10<sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> Cagnat-Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, I, 1917, p. 12 sq.; Blanchet, *Recherches sur les tuiles et briques des constructions de la Gaule romaine*, Rev. arch., 1920, II, p. 189 sq. (spécialement sur les dimensions; cf. *Rev. des ét. anciennes*, 1921, p. 128). Cf. Espérandieu, *Les briques pré-romaines de Sextantio*, Rev. arch., 1924, I, p. 310.

<sup>2)</sup> *Indicat. ant. suisses*, 1922, p. 76. Matériaux employés. Sur ces divers types: Cagnat-Chapot, *I. c.*; Blanchet, *I. c.*

<sup>3)</sup> Cf. le mémoire de M. Blanchet, sur l'intérêt que peuvent présenter ces mensurations.

<sup>4)</sup> Cf. les profils de Vindonissa, *Indicat.*, 1909, p. 121, fig. 4.

Ces matériaux encombrants et de transport difficile devaient être le plus souvent fabriqués dans la région<sup>1)</sup>. Cependant les deux briques avec estampilles circulaires signalées plus loin, provenant de Saint-Pierre, sont assurément des produits importés au I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

Un four, à Chancy dans le canton<sup>2)</sup>, a servi uniquement à cuire des tuiles et des briques. MM. Cailler et Bachofen, qui l'ont fouillé et systématiquement étudié, ont constaté à Genève même, en particulier à la villa de la Grange, des produits qui en proviendraient<sup>3)</sup>. Cette opinion ne nous paraît pas exacte. Les fragments de tuile de Chancy, conservés au Musée, sont d'une argile lourde, mal cuite, friable, de qualité bien inférieure à l'argile, sonore, dure, des produits trouvés à Genève même, sur les Tranchées ou à la Grange. MM. Cailler et Bachofen supposent que le four de Chancy a débuté au premier siècle, et a duré pendant toute l'époque romaine, exportant ses produits dans la région avoisinante. Nous serions tentés, étant donné la qualité de ses produits, qui

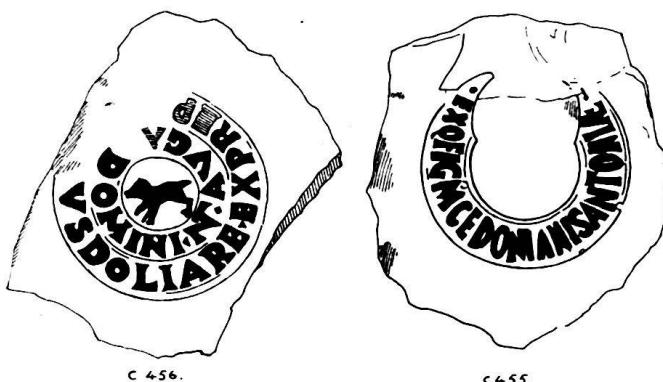


Fig. II. Estampilles-circulaires.

est un indice chronologique<sup>4)</sup>, sa situation même, de retarder son activité et de ne pas la placer avant le III<sup>e</sup> siècle, au moment où les circonstances politiques nécessitent l'établissement d'une ligne de défense le long du Rhône, aux points faciles à traverser le fleuve<sup>5)</sup>, et la construction de fortins, dont l'un occupait précisément Chancy.

Les marques sur les briques de Chancy annoncent déjà, avec leurs boucles et leurs enroulements, les entrelacs des premiers siècles chrétiens. Et il se pourrait, en définitive, que ces briques ne soient même pas romaines, mais déjà burgondes ou mérovingiennes.

Les tuiles des Tranchées, de la Grange, de meilleure qualité, sont plus anciennes que les précédentes, et datent des I<sup>er</sup>—III<sup>e</sup> siècles. La plupart portent aussi des

<sup>1)</sup> Blondel, *Indicat. ant. suisses*, 1922, p. 76.

<sup>2)</sup> Cailler et Bachofen, *Fouilles d'un four à tuiles de l'époque romaine, à Chancy*, ibid., 1922, p. 23 sq.

<sup>3)</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>4)</sup> Blanchet, *Rev. arch.*, 1920, II, p. 209.

<sup>5)</sup> *Indicateur d'ant. suisses*, 1925, p. 148.

signes différents, qui ne sont pas tracés en plusieurs sillons, mais affectent des formes plus simples, demi-cercles, lettres mêmes.

### Estampilles circulaires.

Si à partir du III<sup>e</sup> siècle de notre ère les briques ne sont plus estampillées, les estampilles affectent volontiers auparavant, et surtout à partir du II<sup>e</sup> siècle, la forme d'un cachet circulaire<sup>1)</sup>.

Des fouilles faites à la cathédrale Saint-Pierre en 1875 proviennent les deux briques suivantes, avec estampille circulaire (Fig. 11):

C. 456. Cercle extérieur: VSDOLIARE. EX PR. Cercle intérieur: DOMINI.N.AVG. Au centre, animal courant à gauche (chien?) (*Opus doliare ex pr(aedis) domini nostri Augusti...*, selon la formule bien connue sur les «lateres» de l'époque de Commode<sup>2)</sup>).

C. 455. Un seul cercle: EXQFIGMCEDON(I)ANISANTONIAE. *Ex figlinis Macedonianis Antoniae (Malliolae)*. Fin du I<sup>er</sup> siècle.

CIL, XV, 1, p. 88, n° 281 a, 3. — Même marque à Rome, CIL, XV, p. 88, 281 a, b.

Ces briques sont assurément importées d'Italie<sup>3)</sup>.

### Marques d'ateliers.

Un grand nombre de tuiles à rebords portent des marques, faites dans l'argile encore fraîche, au doigt ou à l'ébauchoir, à la partie inférieure seulement de la tuile (Fig. 12—13); ce sont parfois des lettres, le plus souvent des demi cercles, des boucles, analogues aux signes relevés sur les tuiles de Vindonissa<sup>4)</sup>. On les a constatées anciennement déjà, en fouillant une nécropole à Cartigny, dont les tombes étaient revêtues de dalles de molasse, «à l'exception d'une seule qui avait été plus soigneusement construite avec une douzaine de grandes briques d'origine évidemment romaines; quelques-unes d'entr'elles ont été données à la Société par M. Duval<sup>5)</sup>; elles sont analogues à d'autres briques trouvées aux environs de Landecy, et qui avaient servi à la construction de canaux; leur longueur est d'environ trente pouces sur quinze de largeur; elles ont des rebords de trois pouces de hauteur dans le sens longitudinal, et présentent à leurs extré-

<sup>1)</sup> Cagnat, *Cours d'épigraphie latine* (3), p. 309; CIL, XV, 1, p. 1; Descemet, *Inscriptions doliaires latines*, Bibliothèque des Ecoles d'Athènes et de Rome, XV, etc.; cf. les types d'estampilles et leurs dates, Cagnat-Chapot, *Manuel d'arch. romaine*, I, 1917, p. 16 sq.

<sup>2)</sup> CIL, XV, 1, p. 1; 5; p. 45, pl. 5; n° 155, 156; p. 46, n° 179; p. 68, n° 213; p. 91, n° 323; p. 97, n° 323; n° 1860/61 etc.

<sup>3)</sup> Cf. Cagnat-Chapot, *op. l.*, I, p. 18.

<sup>4)</sup> *Indicateur d'ant. suisses*, 1909, p. 121—2, fig. 5.

<sup>5)</sup> La Société d'Histoire de Genève ayant remis ses collections au Musée archéologique, ces tuiles sont vraisemblablement celles qui sont conservées au Musée, dont nous ne savons pas la provenance précise, et dont nous reproduisons les marques demi-circulaires, Fig. 9, n° 13, 14, 15. Les anciens inventaires du Musée mentionnent des briques provenant d'un tombeau de Cartigny, en 1836, anciens n° 2 et 9, qu'il faut sans doute identifier avec les précédentes.

mités des marques semi circulaires<sup>1)</sup>, grossièrement tracées avec le doigt dans l'argile encore pâteuse, lesquelles étaient sans doute destinées à servir de repère<sup>2)</sup>. MM. Cailler et Bachofen ont relevé les marques usitées par les tuiliers de Chancy<sup>3)</sup>; M. Blondel a signalé celles des tuiles de la villa romaine de La Grange<sup>4)</sup>, et des substructions romaines du quartier de La Madeleine<sup>5)</sup>. Nous avons noté des tuiles romaines avec boucles analogues dans la crypte de l'église Saint-Gervais à Genève.

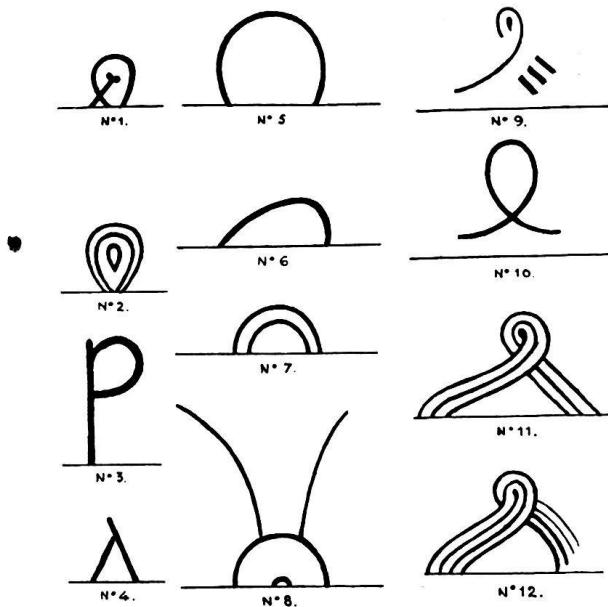


Fig. 12. Marques sur des tuiles de Genève.

1. Eglise La Madeleine. Cf. Fig. 9, n° 5. — 2. Ibid., id. n° 7. — 3. C. 132, 133, 134. Tranchées. Cf. Fig. 9, n° 6. — 4. C. 135. Tranchées. Cf. Fig. 9, n° 10. — 5. Villa romaine de La Grange. Cf. Fig. 9, n° 9. — 6. 12375, 12376. Cf. Fig. 9, n° 15. — 7. 12370. Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique. Cf. Fig. 9, n° 2. — 8. 12393. Eglise La Madeleine. Cf. Fig. 9, n° 4. — 9. 12372. Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique. Cf. Fig. 9, n° 3. — 10. 12373. Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique. Cf. Fig. 9, n° 1. — 11. 12387. Cf. Fig. 9, n° 8. — 12. 12394. Eglise La Madeleine. Cf. Fig. 9, n° 11.

La marque en boucle (n° 9, 10, 11, 12), composée tantôt d'un seul trait, tantôt de plusieurs traits parallèles, se voit aussi sur les tuiles de la Madeleine, Blondel, *Genava*, IV, 1926, p. 73; de Chancy, *Indicateur*, 1922, p. 30, fig. 6, n° 12; et de Vindonissa, *ibid.*, 1909, p. 122, fig. 5, n° q—s.

### Marques numérales.

On relève sur les tranches de plusieurs tuiles à rebords des signes numériques, analogues à ceux de Vindonissa<sup>6)</sup> et d'autres localités, tracés verticalement à l'ébauchoir.

<sup>1)</sup> Cf. Fig. 9, n° 9, 13, 14, 15.

<sup>2)</sup> *Mém. Soc. Hist.*, I, 1841, p. 252—3.

<sup>3)</sup> *Indicat. d'ant. suisses*, 1922, p. 30, fig. 6.

<sup>4)</sup> *Indicateur*, 1922, p. 76.

<sup>5)</sup> *Genava*, IV, 1926, p. 73, Chronique des découvertes.

<sup>6)</sup> *Indicateur d'ant. suisses*, 1909, p. 121, fig. 4.

- I: C. 132, Tranchées; 12370, 12371, 12386; Chancy, Fig. 13, 1.  
 II: C. 393, avec empreinte animale; 12375, 12383, Fig. 13, 6.  
 X: 12390, 12391; Chancy.  
 V: Chancy, Fig. 13, 7.

### Carreaux ornementés.

Quelques carreaux, qui servaient au dallage, sont incisés de lignes se coupant perpendiculairement ou obliquement, de façon à constituer comme un réseau, un damier (n° 7023, Vieux-Collège, maison Kundig).

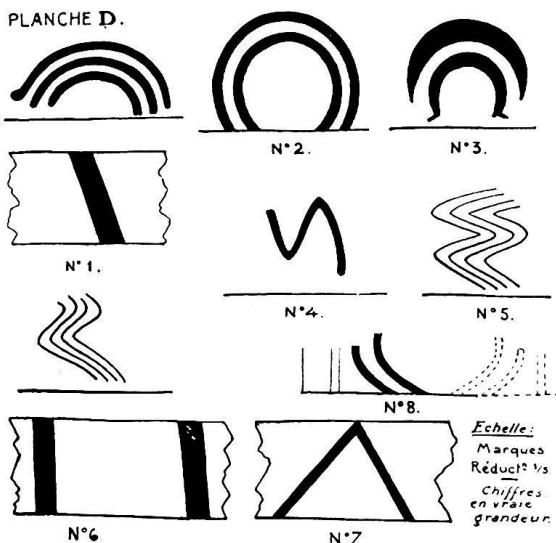


Fig. 13. Marques sur des tuiles provenant de Chancy, canton de Genève

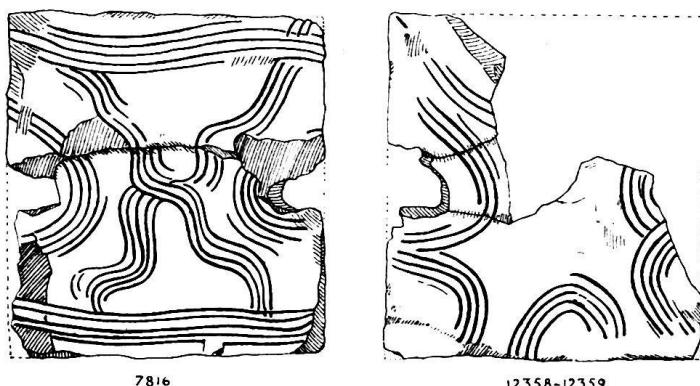


Fig. 14. Briques de Chancy, canton de Genève.

Les briques ornementées les plus intéressantes proviennent de la tuilerie de Chancy; elles sont sillonnées de traits parallèles, rectilignes ou onduleux, tracés à l'ébauchoir. MM. Cailler et Bachofen ont relevé les motifs les plus caractéristiques<sup>1)</sup>, et nous donnons ici (Fig. 14) l'image de deux briques de cette pro-

<sup>1)</sup> *Indicateur d'ant. suisses*, 1922, p. 31, fig. 7.

venance conservées au Musée<sup>1)</sup>. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, par leur facture, médiocre, et par cette ornementation même, ces produits paraissent tardifs.

### Briques avec empreintes d'animaux.

Quelques briques portent des empreintes d'animaux qui y ont été faites alors que l'argile était encore tendre:

C. 1625 (ancien 35 A). Les registres d'inventaires ne mentionnent pas la provenance de cette brique; ils donnent toutefois (C. 1625) la copie du graffite, avec des caractères hébraïques! Or en 1838, M. H. Boissier a présenté à la Société d'Histoire de Genève une «brique avec inscription en caractères hébraïques»,



Fig. 15. Empreintes d'animaux sur briques. Nos C. 1625 et C. 1626.

trouvée à Landecy, que nous pouvons assurément identifier à celle-ci. Les caractères n'ont rien d'hébraïque: la brique romaine porte un graffite en lettres cursive tracée avant la cuisson sur deux lignes, dont la lecture est douteuse. En plus, elle montre l'empreinte d'un chien de grande taille. (Fig. 15, à gauche).

H. Boissier, *Brique avec inscription en caractères hébraïques, trouvée à Landecy*, comm. Soc. Hist. de Genève, 22 mars 1838; *Mémorial*, p. 25. — Landecy a livré de nombreux restes romains, inscriptions, etc., entre autres des briques; H. Boissier, *Briques antiques, trouvées dans les environs de Landecy*, com. Soc. Hist., 26 avril 1838; *Mém. Soc. Hist.*, I, p. 252, note 1; *Mémorial*, p. 25. — L'inscription: Mommsen, *Inscriptiones Confoederatio helvetica*, Mitt. Ant. Gesellsch. Zürich, II, 1854, p. 84, n° 347, 3; Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, IV, p. 477, n° 1981; CIL, XII, 5686, 6.

<sup>1)</sup> Le n° 7816 doit sans doute être identifié au dessin de MM. Cailler et Bachofen, fig. 7, à droite.

C. 1626. — Sans provenance, mais assurément de Genève. Fragment de brique avec empreinte de *chien*. (Fig. 15, à droite).

12369. — Sans provenance, mais assurément de Genève<sup>1)</sup>. Tuile à rebords, avec empreinte de *chien*.

12367 et bis. — Ancien dépôt de la Bibliothèque Publique, provenance: Genève. Empreintes de *chèvres*. (Fig. 16, à gauche).

12393—12394. — La Madeleine, empreintes de *chèvres*.

C. 393. — Corsier, don 1874. Brique avec empreinte de *chèvre*. (Fig. 16, à droite).

C. 392. — Corsier, don 1874. Brique avec empreintes de *chèvres* ou *moutons*. (Fig. 17, à droite).

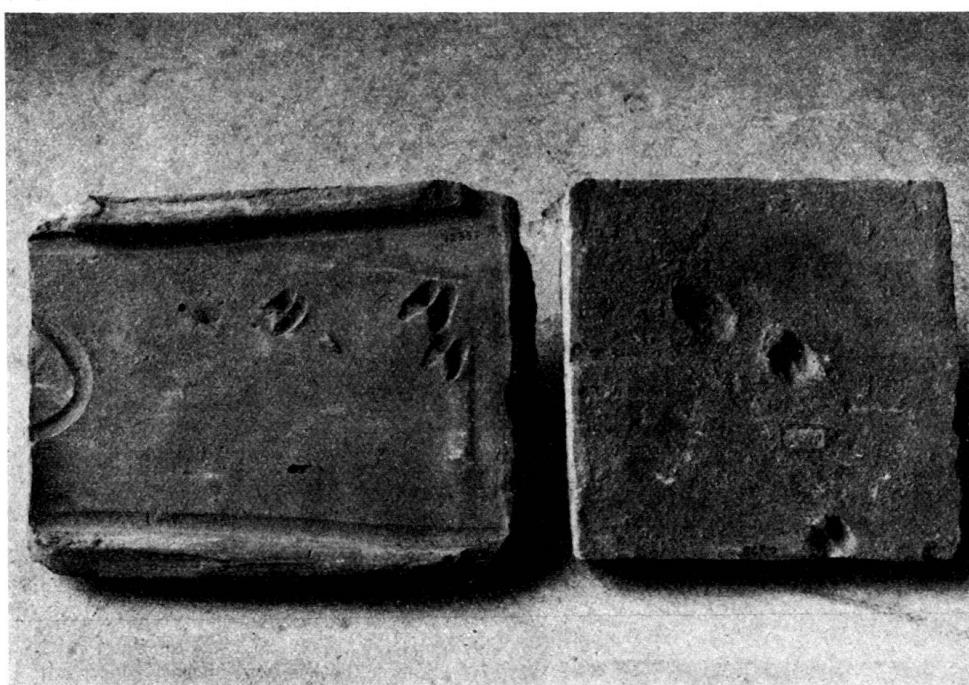


Fig. 16. Empreintes d'animaux sur briques. N°s C. 12367 et C. 393.

A Chancy. M. J. Monod a relevé en 1926, parmi les fragments de tuiles, provenant du four établi en cette localité, un débris avec empreinte de *mouton*.

C. 1270. — Fouilles de l'abbaye de Géronde, près de Sierre, Valais. 1894. Tuile à rebords avec empreintes de *chèvres*. (Fig. 17, à gauche).

Ces empreintes d'animaux ne sont pas rares sur les briques et tuiles ro-

<sup>1)</sup> Peut-être de Cartigny; cette tuile porte la marque demi-circulaire qu'on a relevée sur des produits de cette provenance, *Mém. Soc. Hist.*, I, p. 252—53.

maines<sup>1)</sup>; ce sont surtout celles de chiens et de chèvres; mais on connaît aussi des empreintes de porcs, même d'un veau<sup>2)</sup>.

Ce sont des vestiges émouvants d'un passé séculaire que la terre a fidèlement conservés; telles les empreintes fossiles d'animaux éteints, celles d'une chèvre, sur le sol de la grotte de Niaux<sup>3)</sup>, ou celles des genoux et pieds d'hommes préhistoriques dans les grottes de Niaux<sup>4)</sup>, du Tuc d'Audoubert<sup>5)</sup> et d'ailleurs encore<sup>6)</sup>.

<sup>1)</sup> «A Palézieux, une chambre de M. le préfet de Miéville a pour parquet de grandes briques romaines, dont l'une porte une inscription; d'autres portent l'empreinte de pieds de chèvres et de pattes de petits chiens. Ces briques proviennent des bains romains découverts au Martinet près de Palézieux.» Mommsen, *Inscriptiones Confoederationis helvetica*, p. 84, n° 347, 4; Königshofen près de Strasbourg, empreinte de chien, Forrer, *Das Mithra-Heiligtum von Königshofen bei Strassburg*,

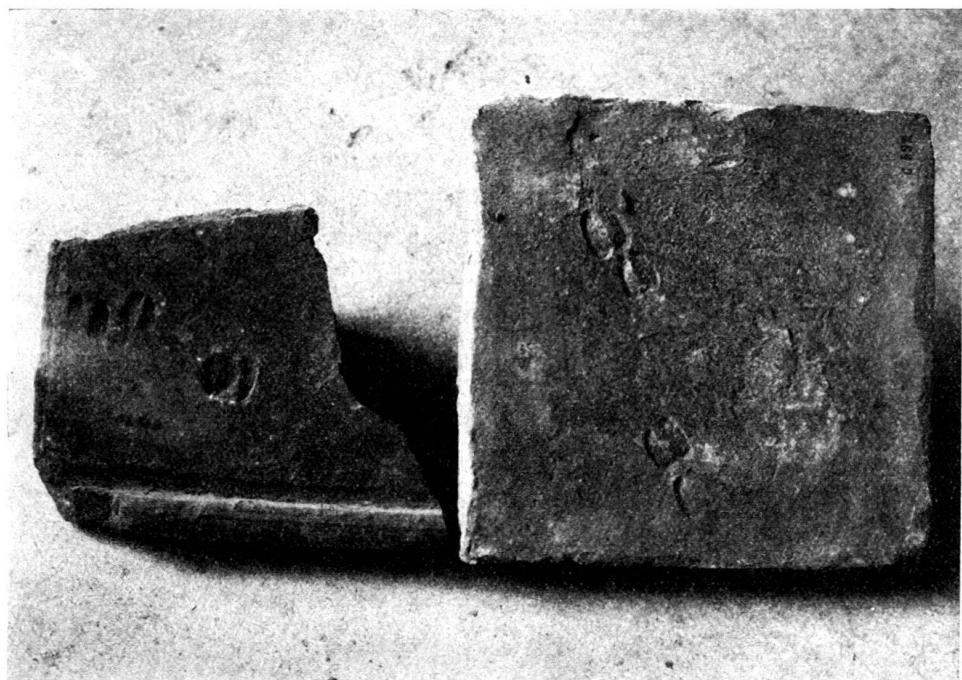


Fig. 17. Empreintes d'animaux sur briques. Nos C. 1270 et C. 392.

1915, p. 27; *Rev. hist., rel.*, 1916, 74, p. 79; Berne, Musée historique, vitrine 44, plusieurs grandes tuiles avec empreintes de chiens; Besançon, Musée, fragment de brique de Luxeuil, empreinte de chien; Vich, Vaud, empreintes de chiens, de chèvres, *Indicat. ant. suisses*, IV, 1880—3, p. 294. Cf. encore Pilloy, *Bull. archéologique*, 1914; *Rev. des ét. anciennes*, 1914, p. 437; aux environs d'Annecy, *Rev. savoisienn*e, 1903, p. 49, note 2.

<sup>2)</sup> *Rev. des ét. anciennes*, 1914, p. 437.

<sup>3)</sup> *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1907, p. 221.

<sup>4)</sup> *Ibid.*, p. 222; *L'Anthropologie*, 1908, 19, p. 44.

<sup>5)</sup> *L'Anthropologie*, 1912, 23, p. 643, 646, 660; *Comptes rendus Acad.*, 1912, p. 537.

<sup>6)</sup> Ex. nombreux, en Amérique: Flint, *The preadamit foot-prints*, *The American Antiquarian*, 1886, 4, p. 230; cf. *Rev. d'Anthropologie*, 1884, 13, p. 756; 1883, p. 509; 1887, 16, p. 490; Putnam, *Report Peabody Museum*, 1882, p. 185—6; Conant, *Footprints of the vanished races in the Mississippi Valley*, Cincinnati, 1879; Harkness, Drayton, Gibbes, Le Conte, *Proceed. of the California Acad. of sciences*, 1882; cf. *Rev. d'Anthropologie*, 1883, 12, p. 309. — Empreintes de l'homme tertiaire? Freudenberg, *Die Entdeckung von menschlichen Fußspuren*, *Prähist. Zeitschrift*, 11—12, 1919—20, p. 1 sq.

Ces empreintes sur briques sont-elles le souvenir du passage accidentel d'un animal, des chèvres dont les troupeaux paissaient autour des tuileries, des chiens qui les gardaient, ou qui peut-être appartenaient aux tuiliers et briquetiers, animaux qui ont parfois gambadé sur les produits céramiques exposés en plein air par terre, pour les faire sécher? C'est en effet l'opinion courante.

Mentionnons toutefois celle de M. C. Jullian: «Mais il est possible qu'il y ait là autre chose qu'un accident. Nous ignorons tant de choses des manies ou des superstitions de métier dans l'antiquité<sup>1)</sup>.» Aurait-on parfois provoqué ces empreintes dans un but superstitieux? On ne saurait le dire. Mais on ne saurait oublier que certains potiers romains des vases sigillés et des lampes, au Ier siècle de notre ère, signent volontiers «in planta pedis»<sup>2)</sup>, attachant sans doute à cet emblème une valeur d'amulette<sup>3)</sup>. On ne saurait oublier aussi, non tant les jeux d'enfants qui aiment à imprimer sur le sable l'empreinte de leurs pas, de leurs mains, de leurs corps<sup>4)</sup>, mais les rites religieux où l'on observe sur le sable, les cendres, la farine, les traces des pas laissés par les âmes des morts, par les dieux, qui décèlent ainsi leur venue<sup>5)</sup>. Chez les Kalangs de Java, qui ont pour ancêtre le chien, dans une fête on dispose des tas de sable et de cendres, et l'on observe si ceux-ci portent des empreintes de chien; si oui, la fête est considérée comme approuvée par les ancêtres<sup>6)</sup>.

Que de superstitions relatives aux empreintes des objets et des êtres, empreintes qui participent à la vie, à la personnalité de ceux-ci<sup>7)</sup>! Déjà Pythagore de Samos, au VI<sup>e</sup> siècle, recommande de «ne pas laisser la trace du pot sur la cendre, quand on l'enlève, mais de remuer la cendre»<sup>8)</sup>. «En te levant, secoue tapis et couvertures et efface ton empreinte», dit-il. Plus tard, dans l'éducation athénienne que regrettait Aristophane, chez le pédotribe, les enfants en se relevant devaient aplatisir le sable et effacer toute trace de leur corps, geste interprété comme un geste de pudeur, mais superstitieux aux origines<sup>9)</sup>.

<sup>1)</sup> *Rev. des ét. anciennes*, 1914, p. 437. Sur certaines superstitions de métiers dans les temps modernes, cf. Sébillot, *Légendes et superstitions de métiers*.

<sup>2)</sup> Sur vases, Marteaux-Leroux, *Boutae*, p. 411, note 1; id., *Rev. savoisiennne*, 1908, p. 169; *Rev. des ét. grecques*, 1914, p. 268; sur lampes, Loeschke, *Lampen aus Vindonissa*, 1919, p. 349, 463—64.

<sup>3)</sup> Déchelette, *Manuel*, II, 3, p. 1117, note 2.

<sup>4)</sup> Sébillot, *Le Folklore des pécheurs*, p. 33—34.

<sup>5)</sup> Traces des morts: Tylor, *Civilisation primitive*, trad. II, p. 257; E. Reclus, *Les croyances populaires*, I, p. 145; id., *Les primitifs de l'Australie*, p. 241; Spencer, *Principes de sociologie*, trad. Cazelles (3<sup>e</sup> éd.), 1883, I, p. 242; des dieux, Tylor, *op. l.*, I, p. 528; II, p. 257; Réville, *Les religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou*, p. 140; du démon de la maladie: Ortiz, *Hampa afrocubana, Los Negros Brijos*, Madrid, 1906; cf. *L'Anthropologie*, 1907, 18, p. 463.

<sup>6)</sup> Cf. *L'Anthropologie*, 1894, V, p. 346.

<sup>7)</sup> Ex. Frazer, *Golden Bough* (3), p. 207 sq.

<sup>8)</sup> Burnet, *L'aurore de la philosophie grecque*, trad. 1919, p. 108.

<sup>9)</sup> Roussel, *Un geste de pudeur*, *Rev. des ét. anciennes*, 1922, p. 185.

Combien de prétendues empreintes, en tout pays et en tous temps, que des êtres surnaturels, dieux, démons, saints, ont laissées de leur corps, ou d'une de ses parties, pieds, genoux, etc., sur des pierres miraculeusement amollies pour les conserver, que de prétendues empreintes de sabots d'animaux divins... Faut-il, en précisant un peu la pensée de M. Jullian, établir quelque connexion entre ces faits et les empreintes animales sur les briques romaines ? Il est sans doute hardi de le faire, et l'on s'en tiendra, tant que des faits ne prouveront pas cette relation, à l'hypothèse d'un accident de séchage.

---

---